

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre 24179

SEANCE du : 14 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 octobre 2024.

ETAIENT PRESENTS	00.000,000		
Thierry BAUDOUIN	Sandra CAILTON	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	

Marie JARRY,	Pierre BUREAU, pouvoir à	Constance MACKOW, pouvoir à Alair
Pouvoir à Jean-François MOREAU	Emmanuelle MENARD	ROBIN
Jamel CHENIOUR, pouvoir à	Marinette TALLIER, pouvoir à Sandra	Véronique VILLEMONTEIX, pouvoir à
Thierry BAUDOUIN	CAILTON	Bruno BODIN
Philippe ROBIN	Rodolph THIBAUDEAU	Florence BAZZOLI
Anita BRIFFE		

Secrétaire de séance : Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Affectation de patrimoine du budget Les Villages du Golf au budget Principal de la commune

Document annexé et présenté en séance

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Par délibération du 18 septembre 2023, le Conseil Municipal a validé la répartition des comptes de stocks du budget les Villages du Golf, sur les comptes patrimoniaux (classe 2) sur le budget annexe les Villages du Golf.

Ainsi au 31/12/2022 l'actif patrimonial du budget les Villages du golf était de 6 042 886.71 € (selon le décompte ci-joint).

Lors du conseil municipal du 18 décembre 2023, l'actif afférent au practice, pitch and putt et parking du club house avait été affecté au budget principal pour un montant de 265 759.47 €.

Conformément aux crédits ouverts lors du budget primitif 2024, il est proposé de poursuivre l'affectation d'une partie de l'actif du budget annexe les Villages du Golf sur le budget principal de la Commune. (actif non lié au golf 18 trous et aux terrains urbanisables).

La voirie « traversante » de la ZAC du golf figure à l'actif au compte 2151 sous le numéro de fiche 9 pour un montant de 652 119.96 €.

Il convient donc par écriture budgétaire d'affecter partiellement cet équipement sur le budget principal de la Commune à hauteur des crédits ouverts au budget soit le montant de 229 350 €.

Ces opérations comptables constituent une recette pour le budget des Villages du Golf et une dépense pour le budget principal de la Commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER l'affectation du patrimoine d'un montant de 229 350 € du budget les Villages du Golf au budget Principal de la Commune.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Maire

Emmanuelle MENARD

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241017-DG_DEL_2024_179-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture
17/10/2024
Date de réception préfecture
17/10/2024
Date de réception préfecture
17/10/2024
Par de réception en préfecture
17/10/2024
Par de réception préfecture
17/10/2024